

<i>Sigle</i>	<i>Groupe</i>	<i>Trimestre</i>
ECO8041	010	Hiver 2025
<i>Titre</i>	Commerce international et mondialisation	
<i>Horaire</i>	Le lundi de 9h30 à 12h30	
<i>Enseignant</i>	Yan-Olivier Charest	
<i>Courriel</i>	charest.yan-olivier@uqam.ca	
<i>Heures de disponibilité</i>	Le vendredi de 9h à 11h ou sur rendez-vous Lien Zoom : https://uqam.zoom.us/j/89169452434	

SYLLABUS

I. Description du cours (extrait de l'annuaire des cours de l'UQÀM)

Ce cours vise à procurer aux étudiants les éléments fondamentaux des théories du commerce international, des théories de la politique commerciale et de leur application aux mouvements de libéralisation des échanges observés depuis quelques décennies. Libéralisation bilatérale ou multilatérale. Zones de libre-échange, unions douanières, marchés communs. Effets de la libéralisation sur le développement économique des pays et des régions.

II. Objectif du cours

Le cours est conçu pour permettre aux étudiants de consolider leur compréhension des principales théories des fondements du commerce international et de comprendre les liens que ces théories entretiennent avec l'évolution du commerce international et des institutions qui l'encadrent. Les cours magistraux alterneront avec des discussions sur le contenu de lectures tirées de la littérature primaire, secondaire ou appliquée sur le commerce international.

III. Évaluation

Trois travaux pratiques à réaliser en équipe comptant chacun pour 15% de la note finale. L'échéancier et les consignes de ces travaux pratiques seront communiquées via le site Internet du cours dont l'adresse est indiquée à la section suivante.

Une présentation, comptant pour 15% de la note finale et à réaliser en équipe, d'un texte relié à l'un des thèmes du cours suivie de l'animation d'une discussion sur ce dernier. Le texte sera choisi par chaque équipe et pourra être tiré des lectures complémentaires au cours présentées sur le site Internet du cours.

Un examen final comptant pour 40% de la note finale à dernière semaine de cours.

IV. Matériel pédagogique

Le manuel de référence principal (obligatoire) est le livre *Économie internationale* de Paul Krugman et Maurice Obstfeld, 12e édition, Pearson Education, 2018. Le manuel est en vente à la Coop UQÀM, au 400 rue Sainte-Catherine Est.

Le reste du matériel pédagogique nécessaire à la réussite du cours, incluant les lectures complémentaires, sera disponible sur le site Internet du cours à l'adresse suivante : <http://yocharest.uqam.ca/eco8041.html>.

V. Plan de cours

Thème 1 : Introduction à l'économie internationale (semaine 1)

- 1- Les économies ouvertes et l'économie internationale
- 2- Épargne et investissement en économie ouverte
- 3- Les coefficients d'ouverture et le modèle de gravité
- 4- Le commerce international depuis 1945 : un aperçu

Thème 2 : Les avantages comparatifs et le commerce (semaines 2 à 4)

- 1- Le commerce entre des économies à un facteur
- 2- Les limites du modèle ricardien
- 3- Le commerce entre des économies à deux facteurs
- 4- Les dotations de facteurs et les effets redistributifs du commerce

Thème 3 : Les économies d'échelle et le commerce (semaines 5 à 7)

- 1- Les économies d'échelle externes et le commerce
- 2- L'argument de la protection des industries naissantes
- 3- Les économies d'échelle internes et le commerce : un modèle de concurrence monopolistique
- 4- Firmes hétérogènes et décisions d'exportation

Thème 4 : Les mouvements internationaux de facteurs (semaine de relâche, à distance)

- 1- Le modèle à un bien et la circulation du travail

Thème 5 : La politique commerciale et l'analyse du bien-être (semaines 8 à 10)

- 1- Les instruments de la politique commerciale
- 2- Les mesures protectionnistes et l'analyse du bien-être
- 3- L'économie politique du protectionnisme

Thème 6 : Le libre-échange et ses institutions depuis 1945 (semaines 11 à 13)

- 1- L'économie politique de l'Occident depuis 1945
- 2- Les négociations commerciales multilatérales : du GATT à l'OMC
- 3- Les accords régionaux sur le commerce
- 4- L'évolution du SMI depuis Bretton Woods
- 5- L'expérience européenne

Examen final (semaine 14)

VI. Évaluation de l'enseignement

Les 20 premières minutes de la séance de la semaine 12 - qui se tiendra le 31 mars - seront dédiées à l'évaluation de l'enseignement. Vous pourrez remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca). Votre participation est fortement encouragée et toujours appréciée.

VII. Barème de notation

La correction des travaux et des examens se fait selon un système numérique. À la fin de la session, la conversion suit le barème de notation suivant :

4,3	A+	90,0 et plus
4,0	A	86,0 à 89,9
3,7	A-	82,0 à 85,9
3,3	B+	78,0 à 81,9
3,0	B	74,0 à 77,9
2,7	B-	70,0 à 73,9
2,3	C+	66,0 à 69,9
2,0	C	62,0 à 65,9
1,7	C-	58,0 à 61,9
1,3	D+	54,0 à 57,9
1,0	D	50,0 à 53,9
0,0	E	49,9 et moins

VIII. Examens différés

Les seuls motifs acceptés pour avoir droit à un examen différé sont les suivants :

- mortalité d'un proche parent : il faut fournir un certificat de décès ;
- maladie grave : il faut fournir un papier médical complet ;
- accident grave : il faut fournir un rapport de police.

Une fois le motif accepté, l'étudiant devra reprendre l'épreuve manquée la session suivante.

Page d'information

Informations sur les Services à la vie étudiante

Les Services à la vie étudiante accompagnent les étudiantes et étudiants dans la réussite de leur parcours universitaire.

Bureau des services-conseils (**soutien psychologique, bien-être aux études, information scolaire et insertion professionnelle, orientation, emploi**) : pour prendre rendez-vous, communiquez au 514 987-3185 ou par courriel à services-conseils@uqam.ca.

Bureau de **l'aide financière** : pour prendre rendez-vous, écrivez à aidefinanciere@uqam.ca

Concernant les **bourses**, pensez à consulter Le Répertoire institutionnel des bourses d'études (RIBÉ) et écrivez à bourses@uqam.ca pour toute question.

Consultez les informations et l'ensemble des coordonnées et services offerts par les Services à la vie étudiante à l'adresse suivante : vie-etudiante.uqam.ca

Personnes étudiantes en situation de handicap bénéficiant d'aménagements

Les personnes étudiantes qui bénéficient d'aménagements offerts par le Bureau de l'inclusion et de la réussite étudiante (BIRÉ) doivent transmettre leur lettre (attestation des mesures d'aménagements) à leurs enseignant.es en début de session afin de les informer des aménagements qu'ils devront mettre en place.

Les personnes étudiantes en situation de handicap qui ne bénéficient pas d'aménagements peuvent contacter les services du BIRÉ afin de procéder à l'ouverture de leurs dossiers et à l'analyse de leurs besoins.

Accueil du service aux personnes étudiantes en situation de handicap
situation.handicap@uqam.ca 514-987-3148 :AB-2300 Pour obtenir d'autres informations sur les services offerts par le BIRÉ : bire.uqam.ca

Les personnes étudiantes qui souhaitent se prévaloir de leurs aménagements dans le cadre d'examens devront faire leurs demandes de passation sur l'application dédiée étudiant.e.s en situation de handicap : sasesh.uqam.ca afin d'informer le Service des examens avec aménagements (SEA) de vos besoins en examen



Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

Les infractions et les sanctions possibles reliées à ces infractions sont précisées aux articles 2 et 3 du [Règlement no 18 sur les infractions de nature académique](#).

Vous pouvez également consulter des capsules vidéos sur le site r18.uqam.ca. Celles-ci vous en apprendront davantage sur l'intégrité académique et le R18, tout en vous orientant vers les ressources mises à votre disposition par l'UQAM pour vous aider à éliminer le plagiat de vos travaux.



Infosphère est l'un de ces outils indispensables : un guide méthodologique visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de recherche documentaire et de rédaction de travaux. Cet outil vous accompagnera tout au long de vos études et vous permettra d'éviter les pièges du plagiat.

Évaluation des enseignements (Politique no 23)

Article 1.6 : L'évaluation des enseignements est effectuée à chaque trimestre du calendrier universitaire. [...] Pour les activités suivant le calendrier régulier du trimestre, l'évaluation se déroule pendant 20 à 30 minutes, en classe, dans une période du cours spécifiée dans l'entente d'évaluation, soit à la 12e, soit à la 13e semaine de ce trimestre.

On peut consulter cette politique à l'adresse suivante :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2018/05/Politique_no_23.pdf

Les étudiants pourront remplir le questionnaire d'évaluation en accédant au site d'évaluation des enseignements à l'aide d'un ordinateur portable ou d'une tablette (www.evaluation.uqam.ca).

Politique n° 16 visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractère sexuel

Les violences à caractère sexuel se définissent comme étant des comportements, propos et attitudes à caractère sexuel non consentis ou non désirés, avec ou sans contact physique, incluant ceux exercés ou exprimés par un moyen technologique, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. Les violences à caractère sexuel peuvent se manifester par un geste unique ou s'inscrire dans un continuum de manifestations et peuvent comprendre la manipulation, l'intimidation, le chantage, la menace implicite ou explicite, la contrainte ou l'usage de force.

Les violences à caractère sexuel incluent, notamment :

- la production ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles explicites et dégradantes, sans motif pédagogique, de recherche, de création ou d'autres fins publiques légitimes;
- les avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- la manifestation abusive et non désirée d'intérêt amoureux ou sexuel;
- les commentaires, les allusions, les plaisanteries, les interpellations ou les insultes à caractère sexuel, devant ou en l'absence de la personne visée;
- les actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme;
- le (cyber) harcèlement sexuel;
- la production, la possession ou la diffusion d'images ou de vidéos sexuelles d'une personne sans son consentement;
- les avances non verbales, telles que les avances physiques, les attouchements, les frôlements, les pincements, les baisers non désirés;
- l'agression sexuelle ou la menace d'agression sexuelle;
- l'imposition d'une intimité sexuelle non voulue;
- les promesses de récompense ou les menaces de représailles, implicites ou explicites, liées à la satisfaction ou à la non-satisfaction d'une demande à caractère sexuel.

Pour plus d'information :

https://instances.uqam.ca/wp-content/uploads/sites/47/2019/04/Politique_no_16_2.pdf

Pour obtenir du soutien ou effectuer un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement

514 987-3000, poste 0886

Pour la liste des services offerts en matière de violence à caractère sexuel à l'UQAM et à l'extérieur de l'UQAM : <https://harcelement.uqam.ca/>

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)

514 987-3185 Local DS-2110

Service de la prévention et de la sécurité : 514 987-3131

Politique n°42 sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (extraits)

L'Université reconnaît à toutes les personnes membres de la communauté universitaire le droit d'être traitées avec dignité, équité et respect mutuel.

L'Université considère le respect mutuel, l'égalité, l'écoute et l'entraide comme des valeurs importantes qui favorisent l'épanouissement personnel ainsi que l'établissement de rapports harmonieux entre les personnes et entre les groupes, et qui permettent la mise en place d'un milieu sain et propice à la réalisation individuelle ou collective de sa mission universitaire.

L'Université est consciente que les situations de harcèlement ou pouvant mener à du harcèlement résultent de l'interaction de facteurs individuels, sociaux et liés au milieu de travail et d'études. Compte tenu de ces facteurs, l'Université croit que la prévention constitue le meilleur moyen pour assurer un milieu exempt de toute manifestation de harcèlement et donne ainsi priorité à la prévention.

Le « **harcèlement** » inclut notamment : le harcèlement psychologique, le harcèlement discriminatoire et le harcèlement sexuel.

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire se manifestant par des comportements, des paroles, des écrits, des actes ou des gestes répétés qui sont hostiles ou non désirés, blessants ou injurieux d'une personne envers une autre et ayant pour effet de porter atteinte à la dignité ou à l'intégrité psychologique ou physique d'une personne et pouvant entraîner pour celle-ci un milieu de travail ou d'études néfaste. Ces conduites vexatoires peuvent être le fait d'une seule personne ou d'un groupe de personnes.

Le harcèlement discriminatoire est lié à l'un ou l'autre des motifs sur lesquels il est légalement interdit de discriminer (le sexe, l'identité ou l'expression de genre, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la race, la couleur, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap) ou un motif analogue.

Une seule conduite grave peut aussi constituer du harcèlement si elle porte une telle atteinte et produit un effet nocif continu pour cette personne.

Situation pouvant mener à du harcèlement

Situation problématique qui met en jeu la dignité ou l'intégrité physique ou psychologique d'une personne et qui est susceptible de dégénérer jusqu'à devenir du harcèlement. C'est le cas notamment, mais non exclusivement, de l'abus de pouvoir ou d'autorité, du conflit et de l'incivilité. Pour éviter qu'une telle situation ne dégénère, elle doit être réglée de façon constructive, rapidement et avec respect afin de favoriser le mieux-être de chaque personne.

La politique s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté. Elle s'applique à l'intérieur et à l'extérieur du campus, incluant les interactions exercées ou exprimées grâce à des moyens technologiques, tels les médias sociaux ou autres médias numériques. La politique vise également les personnes étudiantes dans le cadre de leurs activités d'apprentissage hors campus approuvées telles que les stages, en tenant compte des limites des capacités d'intervention de l'Université.

Pour plus d'information :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement (BIPH)
514 987-3000, poste 0886 ; harcelement@uqam.ca; harcelement.uqam.ca

Soutien psychologique (Services à la vie étudiante)
514 987-3185 ; vie-etudiante.uqam.ca

Service de la prévention et de la sécurité :
514 987-3131